

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
02/1/6
DOSSIER N°6733**

**DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE
D'INSALUBRITE"**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Franck FOULON à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Eric BODEAU
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Renée NICOUX à Mary-Line GEOFFRE
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Hélène FAIVRE, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération 11/5/24 du Conseil général du 27 juin 2011 adoptant le règlement d'aide, et les*

délibérations 13/2/18 du Conseil général du 16 décembre 2013, N°CD2018-022/18 du 05 juillet 2018 ;
N°CP2024-07/1/6 du 05 juillet 2024, modifiant le règlement des aides départementales pour l'habitat ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-02/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'octroyer à L.Y. « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** (dix mille cinq cent euros) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la commune de Felletin.

Une annexe confidentielle reprenant le nom du bénéficiaire est jointe à la présente délibération ;

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET